

Prise de position de la Fédération des Communes valaisannes (FCV/VWG)

Janvier 2022

→ Proposition de positionnement par Virginie Gaspoz, représentante de la FCV au GT

Questionnaire basé sur les recommandations des experts au chapitre 74 :

E1 Renforcer les propriétaires forestiers

Etes-vous pour ou contre les propositions suivantes (si non, merci de justifier) ? :

E1.1 : Former les conseils bourgeoisiaux et municipaux, assurer les compétences des commissions forestières.

Idées derrière cette proposition :

- 1) Renforcer l'intérêt des propriétaires forestiers pour leurs forêts et leur contribution à la réduction des risques de dangers naturels
- 2) Examiner les alternatives au niveau de la distribution des rôles et de la délégation des tâches

Donc pour répondre concrètement à la question :

- *Oui pour améliorer la formation, possibilité d'améliorer les formations existantes et d'en créer de nouvelles si nécessaire, tout en oubliant pas la spécificité des organisations et des rôles au niveau local.*
- *Mais : La formation continue/ponctuelle des autorités ne remplacera jamais les compétences de gestion des forêts qui existent au niveau cantonal. Donc pas de transfert de tâches et de responsabilité vers le bas sous prétexte de meilleure formation/sensibilisation.*

E1.2 : Abroger les limitations de la distribution du bénéfice et l'obligation d'un fonds forestier de réserve.

Oui

E1.3 : Supprimer l'obligation de gestion de la forêt.

Dépend du modèle de financement (indemnisation / subvention)

E1.4 : Aménager les bases financières.

Oui

E2 Limiter dans le temps le forfait à la surface jusqu'en 2028

Etes-vous pour ou contre les propositions suivantes (si non, merci de justifier) ? :

E2.1 : Limiter dans le temps le modèle de financement actuel.

Oui.

Toutefois, ce qui pose le plus problème actuellement reste le montant du financement. Or il n'y a pas de propositions concernant les montants pour le futur modèle, l'aspect financier n'a jamais été abordé. On pourra avoir le meilleur modèle du monde, si les montants sont trop importants ou trop faibles il y aura toujours des discussions même après la réforme.

E2.2 : Conserver le montant du forfait a la surface dans un premier temps.

Oui.

E2.3 : Ne pas différencier les forfaits.

?

Recommandation qui va à l'encontre des propositions des groupes d'intérêts représentés dans le groupe de travail (référence notamment au modèle du canton de Fribourg), qui souhaiteraient cela pour ramener de l'équité dans le domaine forestier...

Cela dépendra du modèle retenu.

E2.4 : Financer des conventions de prestations à l'aide de crédits pluriannuels.

Oui.

E3 Préparer un modèle de financement W6 conservation de la forêt de protection et l'introduire en 2029

Etes-vous pour ou contre la proposition qui est faite de continuer avec un modèle M1 de forfait à la surface jusqu'en 2028, afin dans le même temps d'opérationnaliser et de doter le modèle W6 conservation de la forêt de production d'une base juridique correcte, de façon à être introduit au commencement de la 6^{ème} période RPT en 2029 (si non, merci de justifier) ? :

Oui pour la stabilité à court terme, Non pour l'introduction d'un modèle complexe qui n'existe nulle part ailleurs, qui va nécessiter beaucoup d'études supplémentaires pour les experts puis des modifications des bases légales, qui ne correspond pas au souhait des professionnels du secteur, ce qui affectera indéniablement l'adhésion au nouveau modèle, sans oublier la complexité derrière le modèle.

D'un point de vue strictement communal, difficile de se prononcer concrètement compte tenu de l'absence d'informations liées à la hauteur de la participation financière future et de l'insécurité liées aux responsabilités, par exemple en cas de sinistre dans un tel modèle.

E4 Examiner les alternatives aux niveaux de la répartition des rôles et de la délégation des tâches à venir

Avec l'implémentation du modèle W6 conservation de la forêt de protection, êtes-vous pour ou contre la proposition d'étudier des répartitions de rôles alternatives, plus efficaces et fonctionnant à satisfaction tenant compte d'autres corporations et organisations coresponsables de la forêt de protection (si non, merci de justifier) ? :

Plutôt non. L'idée est de déléguer la gestion des forêts à des groupements de communes / des espaces fonctionnels (exemple cône ou vallée) plutôt que de laisser les compétences au canton, lequel se contenterait de donner une enveloppe financière et de superviser (monitoring). Mais les regroupements actuels peuvent-ils se payer les compétences nécessaires ? Quid en matière de responsabilité ? Le domaine intercommunal n'est pas idéal...